

Annexe 2 – Code de conduite RSE – anticorruption et respects des lois.

CENIT KEONYS FR mène ses activités avec intégrité et en respectant les intérêts d'autrui dans le respect des obligations énoncées dans le Code de Conduite. CENIT KEONYS FR fera son meilleur effort pour s'assurer que l'ensemble de ses sous-traitants impliqués dans la fourniture de Produits et/ou Services respectent les exigences énoncées dans le présent Code de Conduite.

CENIT KEONYS FR respectera l'ensemble des lois et règlements en vigueur se rapportant aux questions énumérées ci-dessous.

1. Anticorruption

CENIT KEONYS FR s'interdira, dans le cadre de son activité, de mener des activités frauduleuses ou de solliciter indûment aucune somme au titre de son activité. CENIT KEONYS FR s'interdira de proposer, payer, demander ou accepter un pot-de-vin, directement, ou indirectement au travers d'un tiers.

2. Droits de l'homme

CENIT KEONYS FR apportera son soutien à la protection des droits de l'homme reconnus au plan international et les respectera.

3. Pratiques en matière d'emploi

Lutte contre la Discrimination

CENIT KEONYS FR ne pratiquera sur son lieu de travail aucune forme de discrimination, fondée sur la race, l'ethnie, l'âge, la religion, le sexe, la situation de famille ou l'orientation sexuelle.

Sécurité et hygiène des conditions de travail

CENIT KEONYS FR mettra à la disposition de ses salariés un environnement de travail sécurisé et respectueux des conditions d'hygiène. CENIT KEONYS FR procédera à des inspections régulières des conditions de sécurité et d'hygiène dans ses installations et prendra toutes mesures correctives nécessaires.

Travail des enfants

CENIT KEONYS FR s'interdira d'employer des enfants n'ayant pas l'âge légal pour travailler et n'apportera pas son soutien au travail des enfants sous quelque forme que ce soit.

Conditions de travail équitables

CENIT KEONYS FR devra respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur en matière de temps de travail. Les salariés du Fournisseur se verront proposer des salaires au moins égaux au salaire minimum. CENIT KEONYS FR ne doit en aucun cas favoriser ou supporter le trafic d'être humain, ou une quelconque forme d'esclavage.

Liberté d'Association

CENIT KEONYS FR n'acceptera aucune action disciplinaire ou discriminatoire à l'égard d'employés qui ont choisi librement et légalement de rejoindre une association ou autre organisation.

4. Protection de l'environnement

CENIT KEONYS FR s'engage à agir dans le respect de l'environnement, à mener son activité selon des principes respectueux de l'environnement et à adopter une approche visant à réduire son impact sur l'environnement.

CENIT KEONYS FR aura recours à un système de gestion de l'environnement et assurera un niveau élevé de protection de l'environnement en matière d'approvisionnements, de fabrication de transport et de gestion des déchets.